

**Augmentation du capital
réservée aux membres du personnel
de Colruyt Group
2019**

ETS FR. COLRUYT

Société anonyme

Siège social:

Edingensesteenweg 196

1500 Halle

T.V.A. BE 0400.378.485

RPM Bruxelles

INFORMATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL

OFFRE EN SOUSCRIPTION DE MAXIMUM

1.000.000 ACTIONS NOUVELLES,

SANS MENTION DE VALEUR NOMINALE,

RESERVEE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DU GROUPE COLRUYT

OCTOBRE 2019

Le texte original de la présente information est rédigé en néerlandais.

La concordance des différentes versions a été vérifiée par le Conseil d'administration qui déclare en assumer la responsabilité.

TABLE DES MATIERES

I.	Personnes responsables de cette information et du contrôle des comptes	5
1.0.	Personnes qui assument la responsabilité de cette information	5
1.1.	Responsable du contrôle des comptes annuels	5
1.2.	Personne de contact concernant cette information	5
II.	Renseignements concernant l'inscription sur Euronext Brussels	6
2.0	Renseignements concernant les actions dont l'inscription sur Euronext Brussels est demandée	6
2.0.0.	Autorisations et résolutions Rapport du Conseil d'administration et rapport du commissaire à l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires	6
2.0.1.	Droits attachés aux actions	7
2.0.2.	Réduction d'impôt sur les actions de l'employeur	7
2.0.3.	Retenues fiscales sur les dividendes	7
2.0.4.	Cessibilité des actions	8
2.0.5.	Date d'entrée en jouissance des droits	8
2.0.6.	Inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels	8
2.0.7.	Service financier	8
2.0.8.	Droit applicable - Tribunaux compétents	8
2.1.	Renseignements concernant l'émission publique	9
2.1.0.	Droit de préférence	9
2.1.1.	Prix d'émission	9
2.1.2.	Période de souscription	9
2.1.3.	Délivrance des actions	9
2.1.4.	Charges relatives à l'opération d'émission	10
2.1.5.	Affectation du produit de l'émission	10
2.2.	Renseignements concernant l'inscription des actions sur Euronext Brussels	11
2.2.0.	Description des actions	11
2.2.1.	Inscription des actions nouvellement créées à la suite de l'augmentation de capital réservée au personnel sur Euronext Brussels	11
2.2.2.	Inscription sur Euronext Brussels	11
III.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	12
3.0.	Capital	12
3.1.	Actionnaires	13
3.2.	Composition du Groupe Colruyt	15

IV.	Renseignements concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	17
4.0.	Comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt	17
4.1.	Résultat - Dividende par action (participante)	19
4.2.	Tableau des flux de trésorerie consolidé	20
V.	Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives de l'émetteur	20
5.0.	Evolutions récentes et perspectives	21
5.1.	Données boursières récentes (cours de clôture)	25
5.2.	Rapport annuel	26
	Lettre aux membres du personnel	28
	Modalités	30
	Bulletin de souscription	31
	Procuration	33

CHAPITRE Ier

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES DE CETTE INFORMATION ET LE CONTROLE DES COMPTES

1.0. Personnes qui assument la responsabilité de cette information

Ets Fr. Colruyt S.A.
Edingensesteenweg 196
1500 Halle

Le Conseil d'administration de la S.A. Ets Fr. Colruyt certifie qu'à sa connaissance, les données contenues dans cette information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'administration

Jef Colruyt
Administrateur

Korys Business Services III NV
Administrateur
Représentée en permanence par
Wim Colruyt

1.1. Responsable du contrôle des comptes annuels

Les bilans et comptes de résultats du Groupe Colruyt, ainsi que les comptes annuels des Ets Fr. Colruyt S.A. relatifs aux 3 derniers exercices comptables ont été vérifiés et attestés sans réserve par le commissaire.

Commissaire:

S.C.R.L. Ernst & Young - Reviseurs d'entreprises,
Représentée par Monsieur Daniel Wuyts
De Kleetlaan 2
1831 Diegem

1.2. Personne de contact concernant cette information

Tous renseignements concernant cette offre en souscription et cette information peuvent être obtenus:

Kris Castelein
Secrétaire du Conseil d'administration
tél. 02/363.55.45 ou 74487 (interne)
kris.castelein@colruytgroup.com

adresse: c/o S.A. Ets. Fr. Colruyt
Edingensesteenweg 196
1500 Halle

CHAPITRE II

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION SUR EURONEXT BRUSSELS ET LES ACTIONS QUI EN FONT L'OBJET

2.0. Renseignements concernant les actions dont l'inscription sur Euronext Brussels est demandée

2.0.0. Autorisations et résolutions

Le rapport du Conseil d'Administration des Ets. Fr. Colruyt et le rapport de la S.C.R.L. Ernst & Young, reviseurs d'entreprises à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de la présente émission peut être consulté sur le site de la société: www.colruyt.be (investisseurs) et peut être obtenu sur demande auprès de la direction financière.

L'émission de nouvelles actions en octobre-novembre 2019 réservée aux membres du personnel de Colruyt Group, constitue déjà la trente troisième augmentation de ce type. La première date de 1987, la dernière de novembre 2018. Lors de cette dernière augmentation de capital, le personnel a souscrit à 355.738 actions, représentant un montant total de EUR 15,2 millions.

La souscription aux actions nouvelles est exclusivement réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt qui sont en service depuis au moins 6 mois et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par l'employé.

Dans le cadre de la présente opération, les membres du personnel peuvent souscrire à 1.000.000 nouvelles actions, avec un maximum de 5.000 actions. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Si les 1.000.000 nouvelles actions étaient souscrites, cela représenterait une dilution de 0,724% pour les actionnaires existants.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019 a fixé le prix de l'émission sur base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale du 10 octobre 2019 diminué d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019 a fixé le prix d'émission à EUR 41,90 par action.

Le montant maximum de l'augmentation du capital souscrit, après incorporation de la prime d'émission, est de EUR 41,9 millions.

La présente émission est soumise au droit belge et les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont compétents.

Nous attirons l'attention des candidats-investisseurs sur le fait qu'il n'y a aucune garantie sur le capital investi. De plus chaque investisseur encourt les risques liés à la cotation des actions auprès d'Euronext Bruxelles et la possibilité des variations du cours tant vers le haut que vers le bas.

Il est dès lors demandé à chaque membre du personnel dans la lettre d'inscription d'être suffisamment au courant de son profil d'investissement.

2.0.1. Droits attachés aux actions

Les actions nouvelles confèrent un droit d'accès à l'Assemblée générale dès leur création et chaque action donne droit à une voix.

Chaque membre du personnel peut recevoir un titre de propriété pour ses actions, sous la forme d'un certificat d'inscription dans le registre des actions.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices des Ets Fr. Colruyt S.A. à partir du 1er avril de l'année comptable en cours.

Les dividendes seront distribués aux périodes et aux lieux à fixer par le Conseil d'administration. Les dividendes seront directement versés, à la mise en paiement, à chaque membre du personnel-actionnaire. La direction financière des Ets Fr. Colruyt S.A. se chargera des paiements.

Le droit au dividende est prescrit après 5 ans.

En cas de liquidation, le boni sera réparti proportionnellement à l'apport, sans droit de préférence.

2.0.2. Réduction d'impôt sur les actions de l'employeur

Les membres du personnel souscrivant à de nouvelles actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux membres du personnel de Colruyt Group entrent en ligne de compte pour une « réduction d'impôt pour souscription et versement d'actions de l'employeur » (cf. épargne-pension sous l'ancien régime Monory-bis). La réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur s'élève à 30 % sur un montant maximum de 780 euros (année de revenus 2019, exercice d'imposition 2020). Tous les membres du personnel peuvent toutefois choisir entre l'application d'une réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur ou pour l'épargne-pension par le biais d'un fonds bancaire. Un cumul des deux options n'est pas autorisé.

2.0.3. Retenues fiscales sur les dividendes

Les impôts exigibles sur les dividendes sont à charge des bénéficiaires de ces dividendes. Les retenues fiscales à la source sont également à charge des bénéficiaires des dividendes.

Le dividende brut de ces actions nominatives sera, compte tenu de la législation fiscale actuelle soumis à un précompte mobilier de 30%.

Au terme de la période d'incessibilité et après conversion des actions nominatives en actions dématérialisées, la société paiera le dividende après déduction d'un précompte mobilier de 30% (sous le régime fiscal actuel), sur présentation du coupon de l'action ordinaire dématérialisée.

Le dividende brut de ces actions entre en ligne de compte pour une exonération fiscale à l'impôt des personnes physiques, à concurrence de 30 % sur un maximum de 800 euros de dividende brut perçu (année de revenus 2019, exercice d'imposition 2020). Cette exonération s'applique individuellement à chaque contribuable.

2.0.4. Cessibilité des actions

Les actions émises à l'occasion de cette augmentation de capital sont, conformément à l'art.609 §1 du Code des Sociétés, nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription. Cependant, le droit de vote peut être exercé à tout moment.

Les actions des membres du personnel qui, au cours de cette période de 5 ans, quittent volontairement la société restent soumises à la règle d'incessibilité mentionnée ci-dessus. Le détenteur des actions notifiera à la société tout changement d'adresse, d'adresse électronique, de compte bancaire ou de compte de titres.

Les actions sont toutefois cessibles anticipé en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier ou de son conjoint durant la période de 5 ans.

Au terme de la période de 5 ans, tout souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions nominatives concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans. A ce moment, les actions seront transférées à son compte-titres qu'il s'engage à ouvrir d'ici là.

2.0.5. Date d'entrée en jouissance des droits

Les droits attachés aux actions nouvelles portent jouissance à partir de la date de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital (fin décembre) résultant des actions nouvelles à créer.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices à partir du 1er avril de l'année comptable 2019-2020.

2.0.6. Inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels

L'inscription des actions nouvelles sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera immédiatement demandée.

2.0.7. Service financier

BNP Paribas Fortis s'occupe du service financier.

2.0.8. Droit applicable - Tribunaux compétents

L'offre est soumise au droit belge. Tout litige relatif à cette opération est de la compétence exclusive des tribunaux belges.

2.1. Renseignements concernant l'émission publique

2.1.0. Droit de préférence

L'augmentation de capital se fait avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants en faveur des membres du personnel appartenant au Colruyt Group. Et ce, étant donné que l'augmentation de capital est strictement réservée au personnel susmentionné.

Le prix d'émission de l'action a été fixé sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) de cette action durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de cette émission.

Considérant que les actions issues de cette augmentation de capital sont incessibles pendant une période de 5 ans, une décote de maximum 20 % sera appliquée sur la valeur moyenne en bourse.

2.1.1. Prix d'émission

- Le cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) des 30 jours précédant l'assemblée générale extraordinaire est de EUR 49,05.
- Décote maximale de 20%: EUR 39,24.
- Le prix d'émission fixé par action est de EUR 41,90 (14,58%).
- Pair comptable de l'action: EUR 2,40.
- Prime d'émission: la différence entre le prix d'émission et le pair comptable: EUR 39,50.
- Frais à charge du souscripteur: néant.
- Les actions souscrites doivent être payées immédiatement par le souscripteur via virement du montant correspondant, au profit des Ets Fr. Colruyt S.A.

2.1.2. Période d'ouverture de la souscription

La période de souscription est ouverte du 14 octobre 2019 au 14 novembre 2019.

La direction financière des Ets Fr. Colruyt S.A. est chargée de recueillir les souscriptions.

2.1.3. Délivrance des actions

Les actions nouvelles à créer sont nominatives. Elles naissent donc par une inscription dans le registre des actions des Ets Fr. Colruyt S.A.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées, au compte-titres du souscripteur.

Si un membre du personnel peut obtenir la cession anticipée de ses actions pendant la période de 5 ans, il doit adresser une demande à cet effet à la direction financière des Ets Fr. Colruyt S.A.

Dans ce cas, les actions seront converties en actions dématérialisées et transférées au compte-titres que le souscripteur aura ouvert à cet effet et dont il transmettra le numéro à la direction financière des Ets Fr. Colruyt S.A. en même temps que sa demande.

2.1.4. Charges relatives à l'opération d'émission

Ces charges sont évaluées à EUR 2.500 et seront intégralement supportées par les Ets Franz Colruyt S.A. Elles comprennent entre autres les frais de publicité, les frais d'expédition, les frais notariaux et les frais administratifs.

2.1.5. Affectation du produit de l'émission

Le produit maximal sera déterminé en multipliant le prix d'émission par le nombre maximum de nouvelles actions à émettre (1.000.000).

Le produit maximal s'élève à EUR 41,9 millions.

Sur la base du taux de réponse enregistré les années précédentes, le produit net de cette émission d'actions peut être estimé à un minimum de EUR 11 millions. Ces capitaux seront affectés au financement partiel du programme d'investissement des Ets Fr. Colruyt S.A.

2.2. Renseignements concernant l'inscription des actions sur Euronext Brussels

2.2.0. Description des actions

L'inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera demandée pour un maximum de 1.000.000 actions Ets Fr. Colruyt S.A., sans mention de valeur nominale.

Le nombre exact d'actions sera précisé après la clôture de la période de souscription, ouverte du 14/10/2019 au 14/11/2019.

Il a été proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019 de fixer le prix d'émission sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) de l'action Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire, après application d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019 a fixé le prix de souscription à EUR 41,90 par action.

2.2.1. Inscription des actions nouvellement créées à la suite de l'augmentation de capital réservée au personnel sur Euronext Bruxelles

Conformément à l'art. 609 §1 du Code des Sociétés, les actions sont nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription. Ces actions sont néanmoins cessibles anticipé en cas de licenciement ou de mise à la retraite d'un membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier ou de son conjoint. L'admission à la cote sera demandée.

Le souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

2.2.2. Inscription sur Euronext Brussels

Les actions Ets Fr. Colruyt S.A. existantes sont déjà inscrites sur les listes des cours d'Euronext Brussels.

Actuellement il y a 138.052.090 actions ordinaires cotées.

CHAPITRE III

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

(Source: Rapport Annuel Ets Fr. Colruyt S.A. 2018/2019, sauf le point C)

3.0. Capital

ETAT DU CAPITAL	Montants (en EUR millions)	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
- Au terme de l'exercice précédent	315,9	150.196.352
- Modifications au cours de l'exercice		
- Augmentation de capital réservée au Personnel	15,3	355.738
- Destructions d'actions propres (19/12/2018)		7.000.000
- Au terme de l'exercice	331,2	143.552.090
- Destruction d'actions propres (08/05/2019)		5.500.000
- Au 09/10/2019		138.052.090
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions ordinaires	331,2	143.552.090
2.2. Actions nominatives ou dématérialisées		
Nominatives		85.369.401
Dématérialisées		52.682.689
C. Actions propres détenues par (situation au 09/10/2019)		
- la société elle-même		415.129
E. Capital autorisé non souscrit	315,00	

Les nouvelles actions créées n'existeront que comme actions nominatives ou actions dématérialisées. Toutes les actions confèrent le droit de vote et sont émises sans mention de la valeur nominale.

3.1. Actionnaires

Structure de l'actionariat des Ets Fr. Colruyt S.A. selon la dernière déclaration de transparence datant du 15/02/2019.

I. Famille Colruyt et apparentés

	Nombre	%
1. Stichting Administratiekantoor Cozin	0	0,00
2. Actionnaires de la famille Colruyt	8.965.169	6,25
3. S.A. Korys	68.773.546	47,91
4. S.A. Korys Business Services I	1.000	0,001
5. S.A. Korys Business Services II	1.000	0,001
6. S.A. Korys Business Services III	1.000	0,001
7. S.A. Korys Investments	1.435.520	1,00
8. Stiftung Pro Creatura	148.255	0,10
9. S.A. Impact Capital	90.000	0,06
<u>TOTAL DES ACTIONNNAIRES DE LA FAMILLE COLRUYT AGISSANT DE CONCERT</u>	79.415.490	55,32

II. Colruyt Group

Etn. Fr. Colruyt S.A. (actions propres rachetées) (1)	5.695.660	3,97
TOTAL COLRUYT GROUP	5.695.660	3,97

(1) Situation actions propres au 10/10/2019: 415.129.

III. Sofina Group

S.A. SOFINA	5.844.480	4,07
TOTAL SOFINA GROUP	5.844.480	4,07

<u>TOTAL DES PERSONNES AGISSANT DE CONCERT: (Famille Colruyt + Colruyt Group + Sofina Group)</u>	90.955.630	63,36
---	-------------------	--------------

Dénominateur : 143.552.090 (situation au 31/03/2019)

En application de l'article 74 de la Loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, une communication d'un accord d'action de concert a été publié le 29 août 2019.

Parties concernées	Situation au 29/08/2018	Situation au 29/08/2019
Korys S.A.	68.773.546	68.800.459
Korys Investments S.A.	0	1.435.520
Sofina S.A.	7.780.000	4.450.115
Etablissements Fr. Colruyt S.A.	12.721.214	432.080
Korys Business Services I S.A.	1.000	1.000
Korys Business Services II S.A.	1.000	1.000
Korys Business Services III S.A.	1.000	1.000
La fondation de droit suisse Stiftung Pro Creatura	149.005	147.755
Impact Capital S.A.	90.000	90.000
Des personnes physiques (qui détiennent directement ou indirectement moins de 3% des titres avec droit de vote de la société)	9.067.394	8.930.956
Total	98.584.159	84.289.885

La S.A. Etablissements Fr. Colruyt est réputée agir de concert en application de l'article 3 §2 de la Loi.

Le nombre d'actions concernées par l'action de concert s'élève donc à 84.289.885, soit 61,06 % des actions émises de la Société au 29 août 2019 (138.052.090).

3.2. Colruyt Group

(Source: Rapport annuel Ets Fr. Colruyt S.A. 2018/2019 – Note 34)

COLRUYT GROUP CONSOLIDE : COMPOSITION DE COLRUYT GROUP

Entreprise

Ets. Fr. Colruyt S.A. Hal, Belgique

Filiales

Banden Deproost BVBA	Zinkstraat 6	1500 Hal, Belgique	0424 880 586	100%
Bio-Planet NV	Victor Demesmaeckerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0472 405 143	100%
Buurtwinkels Okay NV	Victor Demesmaeckerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0464 994 145	100%
Chrisa NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0443 121 734	100%
Codevco NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0715 775 767	100%
Codevco I NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 318	100%
Codevco II NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 417	100%
Codevco III NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 516	100%
Codevco IV NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 615	100%
Codifrance S.A.S. ⁽¹⁾	Zone Industrielle de Saint Barthélémy Rue de Saint Barthélémy 66	45110 Châteauneuf-sur-Loire, France	824 116 099	100%
Colim CVBA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0400 374 725	100%
Colimpo Limited	Unit 08-09, 13th floor, New Mandarin Plaza, Tower A 14, Science Museum Road, Tsimshatsui East	Kowloon, Hong Kong	59139630 000 11 18 0	100%
Colimpo NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0685 762 581	100%
Colruyt Gestion S.A.	Rue FW. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B137485	100%
Colruyt Group Services NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0880 364 278	100%
Colruyt IT Consultancy India Private Limited	Building N°21, Mindspace, Raheja IT Park, Survey nr 64 (Part) Hi-Tech City	Madhapur, Hyderabad, Telanga State, Inde - 500081	U72300TG2007 PTC053130	100%
Colruyt Luxembourg S.A.	Rue FW. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B124296	100%
Colruyt Retail France S.A.S. ⁽¹⁾	Zone Industrielle	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	789 139 789	100%
Colruyt Retail S.A.	Rue Du Parc Industriel (GHI) 34	7822 Ath, Belgique	0401 377 189	100%
Comans NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0462 732 956	100%
Comant NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0604 984 743	100%
Combru NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0442 944 956	100%

Comelis NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0820 198 247	100%
Comgen NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0404 020 638	100%
Comkro NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0693 920 677	100%
Comlie NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0560 926 056	100%
Commol NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0684 490 495	100%
Connie NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0715 711 530	100%
DATS24 NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0893 096 618	100%
Davytrans NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0413 920 972	100%
DreamBaby NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0472 630 817	100%
Dreamland France S.A.S. ⁽¹⁾	Zone Industrielle	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	504 931 668	100%
DreamLand NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0448 746 645	100%
E-Logistics NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0830 292 878	100%
Enco Retail NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0434 584 942	100%
Eoly NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0864 995 025	100%
Finco NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0429 127 109	100%
Finco France S.A.S.	Zone Industrielle	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	848 012 209	100%
Fletco NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0423 051 939	100%
Immo Colruyt France S.A.S. ⁽¹⁾	Zone Industrielle	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	319 642 252	100%
Immo Colruyt Luxembourg S.A.	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B195799	100%
Immoco S.A.R.L. ⁽¹⁾	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	527 664 965	100%
Locré S.A.	Rue de Neudorf 534	2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B59147	100%
Puur NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0544 328 861	100%
Puurgen NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0631 815 438	100%
Puurwijn NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0645 906 865	100%
Retail Partners Colruyt Group NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0413 970 957	100%
Retraco International BVBA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0418 524 811	100%
R.H.C. S.A.S. ⁽¹⁾	Avenue Georges Brassens 10	94470 Boissy Saint-Léger, France	350 590 154	100%
Roecol NV	Spievelstraat 4	9160 Lokeren, Belgique	0849 963 488	70%
SmartRetail CVBA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0640 760 224	100%
Solucious NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0448 692 207	100%
Vlevico NV	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0422 846 259	100%
Walcodis S.A.	Rue Du Parc Industriel (GHI) 34	7822 Ath, Belgique	0829 176 784	100%
Witeb Oost BVBA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0697 694 571	100%
Witeb West BVBA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0699 852 426	100%

(1) L'exercice comptable des sociétés françaises a été prolongé jusqu'au 31 mars 2019 et coïncide de cette façon avec l'exercice comptable de l'Entreprise. De ce fait, l'exercice comptable 2018/19 comprend donc quinze mois de résultats des activités françaises (1 janvier 2018 - 31 mars 2019).

34.3. Coentreprises

Achilles Design BVBA ⁽²⁾	Borchstraat 30	2800 Malines, Belgique	0691 752 926	33,33%
Fraluc NV ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0553 548 910	68,31%
Parkwind NV ⁽²⁾	Sint-Maartenstraat 5	3000 Louvain, Belgique	0844 796 259	60,13%

(1) Cette société clôture son exercice au 31 juillet et est reprise au sein des états financiers consolidés sur la base d'une situation intermédiaire au 31 mars.
(2) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.

34.4. Entreprises associées⁽¹⁾

AgeCore S.A.	Rue de la Synagogue 33	1204 Genève, Suisse	CHE-222 427 477	16,67%
Alliance Internationale de Distributeurs Alidis S.A.	Route de Meyrin 123 c/o BDO S.A.	1219 Châtelaine, Suisse	CHE-110 054 794	16,67%
First Retail International 2 NV	Pontbeekstraat 2	1702 Dilbeek, Belgique	0644 497 494	4,48%
Newpharma Group S.A.	Rue du Charbonnage 10 bus 2	4020 Liège, Belgique	0684 465 652	26%
Vendis Capital NV	Jan Emiel Mommaertsiaan 22	1831 Machelen, Belgique	0819 787 778	10,87%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.

CHAPITRE IV
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

4.0. BILAN CONSOLIDÉ

(en millions EUR)	Note	31.03.19	31.03.18
Goodwill	9.	55,4	58,1
Immobilisations incorporelles	10.	151,1	123,6
Immobilisations corporelles	11.	2.199,1	2.131,8
Participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	254,2	261,5
Actifs financiers	14.	8,9	40,9
Actifs d'impôt différé	17.	20,7	28,2
Autres créances	19.	43,9	37,5
Total des actifs non courants		2.733,3	2.681,6
Stocks	18.	630,7	592,5
Créances commerciales	19.	534,4	496,1
Actifs d'impôt exigible		5,0	1,1
Autres créances	19.	49,3	39,6
Actifs financiers	14.	31,0	29,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.	163,2	212,1
Actifs détenus en vue de la vente	16.	-	1,4
Total des actifs courants		1.413,6	1.372,5
TOTAL DES ACTIFS		4.146,9	4.054,1
Capital		331,2	315,9
Réserves et résultats reportés		1.873,2	1.720,1
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		2.204,4	2.036,0
Participations ne donnant pas le contrôle		3,3	5,5
Total des capitaux propres	21.	2.207,7	2.041,5
Provisions	23.	26,3	32,7
Passifs relatifs aux avantages du personnel	24.	143,1	127,6
Passifs d'impôt différé	17.	51,2	59,0
Passifs productifs d'intérêts et autres passifs	25., 26.	6,5	13,7
Total des passifs non courants		227,1	233,0
Provisions	23.	0,3	0,9
Passifs productifs d'intérêts	25.	41,0	128,6
Dettes commerciales	26.	1.120,7	1.092,3
Passifs d'impôt exigible		10,6	42,1
Passifs relatifs aux avantages du personnel et autres passifs	26.	539,5	515,7
Total des passifs courants		1.712,1	1.779,6
Total des passifs		1.939,2	2.012,6
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		4.146,9	4.054,1

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions EUR)	Note	2018/19 ⁽¹⁾	2017/18
Chiffre d'affaires	3.	9.433,9	9.030,6
Coût des marchandises vendues	3.	(6.962,7)	(6.681,1)
Marge brute	3.	2.471,2	2.349,5
Autres produits d'exploitation	4.	134,6	111,5
Services et biens divers	5.	(538,1)	(464,4)
Avantages du personnel	6.	(1.280,4)	(1.228,8)
Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants		(272,2)	(245,8)
Autres charges d'exploitation	4.	(29,7)	(33,7)
Résultat d'exploitation (EBIT)		485,4	488,3
Produits financiers	7.	24,5	7,1
Charges financières	7.	(5,4)	(5,7)
Résultat financier net	7.	19,1	1,4
Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	14,7	29,4
Bénéfice avant impôts		519,2	519,1
Impôts sur le résultat	8.	(135,3)	(144,7)
Bénéfice de l'exercice		383,9	374,4
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle		1,4	1,3
Actionnaires de la société mère		382,5	373,1
Bénéfice par action - de base et dilué (en EUR)	22.	2,78	2,60

(1) L'exercice comptable relatif aux activités en France a été prolongé jusqu'au 31 mars 2019. De ce fait, l'exercice comptable 2018/19 comprend quinze mois de résultats des activités françaises (1 janvier 2018 - 31 mars 2019).

4.1. Résultat - Dividende par action (participante)

(Source: rapport annuel Groupe Colruyt 2018/2019)

	Exercice 2018/2019	Exercice 2017/2018	Exercice 2016/2017
Nombre d'actions émises	138.052.090	150.196.352	149.935.894
Nombre d'actions participantes (*)	138.052.090	137.646.500	145.635.508
S.A. COLRUYT: (BGAAP)			
Résultat d'exploitation	286,5	316,9	310,0
Bénéfice avant impôts	236,5	265,2	280,4
Bénéfice net (en EUR millions)	186,4	194,3	209,4
Bénéfice net/action (en EUR) (*)	1,35	1,41	1,44
COLRUYT GROUP: (IFRS)			
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	485,4	488,3	493,3
Bénéfice avant impôts/action	3,78	3,62	3,47
Bénéfice net (part du groupe) (en EUR millions)	382,5	373,1	381,9
Bénéfice net/action (en EUR) (*)	2,78	2,60	2,60
Dividende brut/action (en EUR)	1,31	1,22	1,18

(*) Base de calcul (les chiffres IFRS sont calculés sur base de la moyenne pondérée des actions participant à la répartition du bénéfice):

	2018/2019 IFRS (1)	2017/2018 IFRS (1)	2016/2017 IFRS(1)
Nombre d'actions			
Nombre d'actions émises	138.052.090	150.196.352	149.935.894
Actions détenues par la société (au 12/06)	195.660	12.549.852	4.300.386
Actions détenues par les filiales	0	0	0
Solde	137.856.430	137.646.500	145.635.508
Moyenne pondérée des actions participantes (au 31/03) (2)	137.758.364	143.361.535	146.729.840

(1) Situation au 12/06.

(2) Calculé sur la base du nombre d'actions participant aux bénéfices, après déduction des actions participant aux bénéfices propres et en possession de filiales. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 25 septembre 2019, 16.963 actions propres ont été réservées dans le cadre de la participation aux bénéfices 2018/2019 attribuée sous forme d'actions et conféreront de nouveau un droit aux dividendes à la fin septembre 2019. Ces actions ne sont pas encore reprises dans ce total.

4.2. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en millions EUR)		Note	2018/19	2017/18
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	Bénéfice avant impôts		519,2	519,1
	Ajustements pour : Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants		272,2	245,8
	Produits financiers et charges financières	7.	(19,1)	(1,4)
	Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	(14,7)	(29,4)
	Autres ⁽¹⁾		3,7	1,2
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement et des provisions		761,3	735,3
	Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		(63,2)	(52,2)
	Diminution/(augmentation) des stocks		(38,0)	0,5
	(Diminution)/augmentation des dettes commerciales et autres passifs		31,5	18,6
	(Diminution)/augmentation des provisions et passifs relatifs aux avantages du personnel		13,2	32,2
	Intérêts payés		(0,7)	(0,8)
	Intérêts perçus		5,7	3,3
	Dividendes perçus		25,4	1,2
Impôts payés sur le résultat		(170,0)	(241,1)	
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		565,2	497,0	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(377,9)	(391,6)
	Regroupements d'entreprises (déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis) et désinvestissements d'entreprises (déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés)		9,5	(3,1)
	(Augmentation de participation dans)/remboursements de participations des entreprises associées et coentreprises	12., 13.	(1,2)	(18,7)
	(Acquisitions)/cessions d'actifs financiers	14.	39,7	(26,4)
	(Prêts consentis)/remboursement de prêts consentis		4,4	(2,5)
	Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		20,0	14,8
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(305,5)	(427,5)	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Produits de l'émission d'actions	21.	15,3	10,1
	Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle		(7,4)	-
	Rachat d'actions propres		(48,0)	(328,7)
	Nouveaux/(remboursement d') emprunts ⁽²⁾		(92,5)	115,6
	Remboursement des dettes de contrats de location-financement		(2,7)	(2,8)
	Dividendes payés	21.	(169,6)	(170,9)
	Allocation de stabilité payée aux actionnaires de référence	21., 31.	(3,7)	(3,8)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(308,6)	(380,5)	
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			(48,9)	(311,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} avril			212,1	523,7
Effet des variations des taux de change			-	(0,6)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 MARS			20.	163,2
			212,1	

(1) Le poste « Autres » contient notamment les moins/plus-values sur la réalisation d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières, les pertes de valeur sur les stocks, les créances commerciales et les autres créances ainsi que les avantages du personnel résultant de la participation bénéficiaire et d'augmentations de capital réservées au personnel.

(2) À la fin de l'exercice 2018/19 un montant de EUR 33 millions en prêts bancaires (« straight loans ») a été tiré comparé à EUR 125 millions en fin d'exercice 2017/18.

CHAPITRE V
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE
ET LES PERSPECTIVES DE L'EMETTEUR

Evolutions récentes et perspectives

Pour l'évolution récente et les prévisions de la société émettrice nous référons à l'Allocution du Président à l'occasion de l'Assemblée Générale du 25 septembre 2019.

Allocution du Président à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires de la SA Ets Fr. Colruyt du 25 septembre 2019

Chers actionnaires,

Une grande fierté. Tel est mon ressenti lorsque j'observe ce que nous avons réalisé en tant que groupe au cours de l'exercice 2018/19. Grâce à l'expansion de nos activités, à la hausse du nombre de nos clients et à l'inflation des prix de vente, le **chiffre d'affaires** comparable de notre groupe a augmenté de 2,8% pour se monter à pratiquement EUR 9,3 milliards. Nos magasins d'alimentation Colruyt Meilleurs Prix, OKay et Spar ont réalisé de surcroît une part de marché de 32,2%, soit le pourcentage le plus élevé jamais enregistré en Belgique.

Notre **marge bénéficiaire brute** comparable a progressé pour atteindre 26,3% du chiffre d'affaires du groupe, principalement à la suite d'une pression moindre sur les prix et les promotions au cours du premier semestre. Au cours du second semestre, la marge brute a diminué en raison de la fluctuation de la pression promotionnelle sur le marché du détail.

Sur base comparable, nos **coûts opérationnels** sont passés de 17,9% à 18,1% du chiffre d'affaires. Cette augmentation s'explique par les investissements que le groupe opère résolument dans les canaux de distribution, la poursuite de la durabilisation des filières, les projets de transformation tournés vers l'avenir et, bien entendu, le personnel.

Le **résultat d'exploitation** (EBIT) se monte à EUR 485 millions, soit 5,1% du chiffre d'affaires, en 2018/19. La marge EBIT comparable s'élève à 5,3% du chiffre d'affaires (5,4% en 2017/18).

Nous avons clôturé l'exercice avec un **bénéfice net** de EUR 384 millions, soit 4,1% du chiffre d'affaires. La prolongation de l'exercice de nos sociétés françaises a eu un impact négatif unique sur le résultat net. Le bénéfice net comparable s'élève à 4,2% du chiffre d'affaires (4,1% en 2017/18).

Abstraction faite des effets uniques, le bénéfice net comparable se monte à EUR 372 millions en 2018/19 (EUR 351 millions en 2017/18).

Le **bénéfice par action** se monte à EUR 2,78. Nous avons proposé un dividende brut de EUR 1,31 par action à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le **commerce de détail** représente 83% du chiffre d'affaires du groupe en 2018/19. Le chiffre d'affaires total du commerce de détail a augmenté de 4,3% pour atteindre EUR 7.781 millions. La croissance comparable du chiffre d'affaires (2,2%) est portée principalement par de nouvelles ouvertures de magasins, l'afflux de nouveaux clients et l'inflation des prix de vente. Le calendrier a eu un effet négatif d'environ 1,4% durant l'exercice 2018/19.

Nous avons poursuivi nos investissements dans l'extension et la rénovation de notre parc de magasins. Colruyt Group comptait au total 704.000 m² de surface de vente en Belgique, en France et au Grand-Duché de Luxembourg au 31 mars 2019. Nous avons ouvert dix-sept nouveaux magasins pour Colruyt, OKay, Bio-Planet et Dreambaby en Belgique. En France,

nous avons accueilli sept nouveaux magasins Colruyt. Les deux magasins français Dreamland ont fermé leurs portes.

La quote-part des ventes en ligne dans le chiffre d'affaires du groupe a augmenté grâce à nos investissements soutenus dans l'e-commerce et à la confiance croissante des clients. Le chiffre d'affaires en ligne de Colruyt Group est principalement réalisé par Collect&Go, le leader du marché alimentaire en ligne en Belgique. Collect&Go compte actuellement plus de 280 points d'enlèvement en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg et en France. Depuis mai 2019, notre service de courses en ligne teste aussi la livraison de courses à domicile dans un certain nombre de communes de la périphérie bruxelloise.

Les activités de **commerce de gros et de foodservice** représentent conjointement 10% du chiffre d'affaires du groupe. Le chiffre d'affaires de ce secteur a progressé de 2,8% pour atteindre EUR 952 millions. Le chiffre d'affaires a augmenté de 3,3% sur base comparable.

Le chiffre d'affaires du commerce de gros a augmenté tant en Belgique qu'en France. En Belgique, Retail Partners Colruyt Group a poursuivi le déploiement de son nouveau concept de magasin Spar. Les magasins rénovés voient leur chiffre d'affaires enregistrer une croissance supérieure à la moyenne et leur rentabilité se révèle une des meilleures sur le marché.

Notre activité de foodservice Solucious a enregistré une hausse de 1,6% de son chiffre d'affaires, malgré la pénurie de livreurs au cours du premier semestre et le déménagement des activités liées aux produits surgelés durant le second semestre. L'horeca et la restauration sociale restent les segments enregistrant la meilleure croissance.

Enfin, les **autres activités** représentent plus de 7% du chiffre d'affaires du groupe. La croissance du chiffre d'affaires de 8,8% est portée principalement par les stations DATS 24 en Belgique. Les prix du carburant étaient à la hausse au cours de cet exercice. Par ailleurs, le réseau proposant des carburants classiques, du CNG et des bornes de recharge électriques a poursuivi son extension.

Nous continuons à investir dans de nouveaux projets portant sur l'énergie solaire, éolienne et la cogénération. Les coopérateurs d'Eoly Coopération ont d'ailleurs perçu leur premier dividende au cours de l'exercice.

La croissance de nos activités et de notre chiffre d'affaires a bien entendu été soutenue notamment par la poursuite de nos **investissements**. Nous avons investi EUR 378 millions dans des immobilisations corporelles et incorporelles, par exemple dans le cadre de l'extension et de la rénovation de notre parc de magasins, de notre infrastructure logistique, des départements de production de Colruyt Group Fine Food, de la production d'énergie verte et de programmes de transformation tournés vers l'avenir.

Colruyt Group continue à jouer pleinement la carte de l'**innovation**. Les projets de recherche relatifs aux moules belges et à l'agriculture verticale représentent une belle avancée. Et grâce à Scan. Pay. Go., aux étiquettes de prix électroniques et à l'assistant vocal pour les listes de courses, nous simplifions la vie de nos clients.

En avril 2019, nous avons acquis une participation de 75% dans le spécialiste vélo belge **Fiets!**. Cet investissement cadre avec notre ambition de répondre à l'évolution des besoins du consommateur et d'encourager la mobilité durable.

Nous poursuivons aussi nos investissements dans l'évolution numérique de **Xtra**, notre carte et app client commune. Le nombre de clients utilisant Xtra continue d'augmenter. Entre-temps, tous les utilisateurs peuvent consulter un aperçu de leurs achats, faire le plein et payer au moyen de Xtra, y compris sur smartphone. De nouvelles fonctionnalités seront progressivement ajoutées à cette application.

Une fois encore, nous avons bien entendu résolument misé sur la **durabilité** au cours de cet exercice, ce que nous avons montré très concrètement dans notre rapport annuel : pour la première fois, nous y avons également intégré notre rapport de durabilité. Notre impact sur la société va en effet au-delà de la simple valeur ajoutée économique. Colruyt Group joue aussi un rôle social et écologique important. Je ne prétends pas que nous sommes déjà arrivés au

bout du chemin, ni que notre entreprise n'a plus rien à entreprendre. Mais nous faisons de notre mieux jour après jour et apprenons en permanence, grâce aux projets propres à l'entreprise ou à des partenariats intelligents.

Je ne citerai que quelques belles réalisations. Notre propre station à l'hydrogène vert, par exemple. L'achat de l'exploitation agricole bio Het Zilverleen. Ou la collaboration avec l'entreprise laitière Inex afin de proposer un prix du lait stable et transparent.

Parallèlement, nous poursuivons notre développement en interne. Colruyt Group se réinvente de l'intérieur. Les programmes de transformation et l'architecture d'entreprise constituent le fil conducteur de cette évolution. Nos **choix stratégiques** poseront les jalons des thèmes de travail importants que nous avons regroupés au niveau du groupe.

En février 2019, Frans Colruyt a quitté ses fonctions en sa qualité de COO Retail. Frans a joué un rôle clé dans le développement de notre groupe et je tiens à l'en remercier sincèrement. Afin de pouvoir relever encore mieux les défis qui s'annoncent dans la distribution, nous accueillons une administratrice indépendante supplémentaire au sein du Conseil d'administration.

Le 2 octobre 2017, nous avons lancé un **programme de rachat d'actions propres**. Ce programme devait durer deux ans et s'inscrivait dans le cadre du mandat délivré par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2014. Entre-temps, le montant disponible maximal de EUR 350 millions a été intégralement affecté. Le programme de rachat peut donc être considéré comme terminé.

À court terme, **nous ne prévoyons** pas d'amélioration significative du climat économique pour le consommateur en Belgique. Nous nous attendons à ce que la confiance des consommateurs en France reste légèrement positive.

Colruyt Group prévoit que le résultat net consolidé de l'exercice 2019/20 sera légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent (EUR 372 millions, abstraction faite des effets uniques). Nous prévoyons que l'application de la norme IFRS 16 n'aura pas d'impact significatif sur le résultat net.

Colruyt Group appliquera avec cohérence sa stratégie à long terme et poursuivra résolument ses investissements dans le personnel, l'efficacité, l'innovation, la durabilité et les projets de transformation, tout en restant particulièrement attentif à la maîtrise de ses coûts.

Colruyt Meilleurs Prix poursuivra sa stratégie des meilleurs prix de manière cohérente en toutes circonstances et continuera ainsi à garantir à ses clients le meilleur prix pour chaque produit, à chaque instant.

J'envisage le nouvel exercice pleinement confiant. Notre excellence opérationnelle est meilleure que jamais. Nous constatons également que l'ancrage local ne cesse de gagner en importance. Ce sont nos collaborateurs qui font véritablement la différence en réalisant nos objectifs et la mission de l'entreprise au quotidien. De manière durable.

En conclusion, je tiens à remercier celles et ceux qui contribuent à la croissance de Colruyt Group, qu'ils soient clients, fournisseurs, partenaires ou actionnaires. J'adresse un remerciement particulier à chacun de nos 29.903 collaborateurs. C'est grâce à votre passion et à votre enthousiasme que nous créons une valeur ajoutée durable jour après jour.

Jef Colruyt
Président du Conseil d'administration
Colruyt Group

5.1. Données boursières récentes (cours de clôture)

	Exercice 2018/19	Exercice 2017/18	Exercice 2016/17
Cours minimum	44,44	41,39	44,27
Date	24/05/2018	13/12/2017	28/02/2017
Cours maximum	66,52	49,72	54,72
Date	28/03/2019	02/06/2017	21/06/2016
Volume journalier moyen	282.946	282.531	389.513

Cours de la bourse au 08/10/2019: EUR 50,04.

Le cours de bourse de l'action peut être consulté sur le site web www.euronext.com, en tapant « Colruyt » ou « COLR » sous la rubrique "Recherche" (coin supérieur droit).

L'historique du cours de l'action:



Source: www.euronext.com

5.2. Rapport annuel

Le dernier rapport annuel a trait à l'exercice 2018/2019 (du 1/4/2018 au 31/3/2019) et peut être demandé à la direction financière (Kris Castelein tel. 74487).

Les dernières informations financières sur la société peuvent être consultées sur le site web <https://www.colruytgroup.com/wps/portal/cg/fr/accueil/investisseurs/rapportannuel>.

ANNEXES :

<<NAAM>> <<VOORNAAM>>
<<STRAAT>> <<HUISNR>> <<BUS>>
<<POSTCODE>> <<PLAATS>>
<<LAND>>

<PNR>>

Halle, le 14 octobre 2019

Madame, Monsieur,

Concerne : AUGMENTATION DE CAPITAL Colruyt réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt

En tant que membre du personnel du Groupe Colruyt, vous pouvez, comme chaque année, souscrire à une augmentation de capital des Ets. Fr. Colruyt S.A., à des conditions avantageuses :

- Le prix de souscription est de **41,90 EUR par titre**. A titre d'information: au **8 octobre 2019**, le cours de bourse (cours de clôture sur Euronext Brussels) était de **50,04 EUR** par action.
- Vous pouvez souscrire à **5.000 actions** au maximum.
- Vous pouvez utiliser l'achat de ces actions comme alternative à l'épargne-pension et déduire le montant de cette souscription à concurrence de **780,00 EUR** de votre revenu imposable de l'année 2019. Vous recevrez une attestation fiscale à cet effet.

Attention: vous ne pouvez pas cumuler la même année la réduction d'impôt pour l'achat d'actions de l'employeur avec la réduction d'impôt pour épargne-pension.

Étant donné qu'acheter des actions est un investissement, il est bon de réfléchir à votre profil d'investisseur. Le type de questions que les banques vous posent lorsqu'elles déterminent votre profil de risque constituent un bon fil conducteur:

- Quelle est ma situation financière actuelle: puis-je me passer ces 5 prochaines années de l'argent que je souhaite investir, même si je dois faire face à des dépenses imprévues pendant cette période? Si vous avez un doute, il est probablement recommandé de ne pas investir dans des actions.
- Suis-je conscient des éventuels risques associés à un investissement en actions ? Un investissement en actions ou autres produits dérivés peut perdre en valeur au fil du temps. Est-ce acceptable pour moi, si ce n'est pas le cas, il n'est probablement pas recommandé d'investir dans des actions.
- Ai-je suffisamment de connaissances et d'expérience en matière d'investissements? Suis-je au courant que:
 - o après 5 ans, je devrai obligatoirement ouvrir un compte-titres auprès de l'institution financière de mon choix;
 - o dans la plupart des institutions financières, je devrai payer chaque année des frais de gestion annuels;
 - o un éventuel versement annuel de dividendes sur actions est soumis à une retenue d'un précompte mobilier (qui s'élève actuellement à 30 %).

Si vous estimez avoir le profil pour investir dans des actions, nous vous conseillons de prendre connaissance des "Informations aux membres du personnel", ainsi que du rapport annuel de l'exercice 2018-2019 et des dernières informations financières concernant Colruyt Group, disponibles sur le site web www.colruytgroup.com (sous la section Investisseurs).

Pour vous inscrire valablement:

1) Envoyez les 3 formulaires joints (le formulaire d'inscription 1 & 2 et la procuration) complétés et signés à Ets. Fr. Colruyt S.A. à l'attention de Nathalie Cleymans, Evi Denayer, Greet Plasman, Edingensesteenweg 196, 1500 Halle, bureau WILG.2.021 pour le **14/11/2019 au plus tard**.

2) Versez le montant de votre inscription avant le 14/11/2019 sur le numéro de compte bancaire **BE46 001871143 336**. Attention! NOUVEAU numéro de compte bancaire pour l'augmentation de capital 2019.

Indiquez **uniquement votre numéro de personnel en communication**.

Les formulaires d'inscription et les paiements que nous recevrons **après le 14/11/ 2019** ne seront plus acceptés !

N'attendez donc pas le dernier jour pour vous inscrire et/ou payer.

Dès réception de tous les bulletins, nous vous renverrons par retour du courrier un exemplaire du "bulletin de souscription 1" comme preuve de votre souscription.

À partir du 19/12/2019, les actions que vous aurez souscrites seront également visibles sur le Portal > Moi au sein de l'organisation > Questions d'argent > Consultation des actions.

Si vous souhaitez de plus amples informations, contactez la Gestion des actions -Secrétariat Social : Greet Plasman (tél 92835), Evi Denayer (tél 95341), Nathalie Cleymans (tél 85454) ou depuis l'extérieur en appelant le numéro 02/363.55.45.

Pour les Ets. Fr. Colruyt S.A.



Kris Castelein - Secrétaire Conseil d'administration Colruyt Group

MODALITES PARTICULIERES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DES

ETS. FR. COLRUYT S.A.

RESERVEE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DU GROUPE COLRUYT

OCTOBRE 2019

Emission de maximum 1.000.000 nouvelles actions nominatives sans mention de valeur nominale; ces actions sont toutefois incessibles pendant une période de 5 ans à dater de la souscription, en vertu de l'article 609 § 1 du Code des Sociétés. Elles sont toutefois cessibles en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel-propriétaire, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier ou de son conjoint.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées au compte-titres du souscripteur.

La souscription aux actions nouvelles est exclusivement réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt qui sont en service depuis au moins 6 mois et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par l'employé.

Les actions nouvelles doivent être entièrement libérées en espèces au moment de la souscription.

L'inscription de ces actions à l'Eurolist d'Euronext Brussels sera demandée.

Le prix d'émission (41,90 EUR) a été établi sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt pendant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, et après application d'une décote de maximum 20 %. Le prix d'émission de 41,90 EUR satisfait aux conditions imposées par l'Administration des Contributions (circulaire du 21 juin 1995). La réduction de prix ne constitue donc pas un avantage imposable.

Chaque membre du personnel a la possibilité de souscrire à 5.000 actions au maximum. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices de la société à partir du 1er avril 2019. Cela signifie que ces actions donneront éventuellement droit à un dividende pour la première fois en octobre 2020.

<<NAAM>> <<VOORNAAM>>
<<STRAAT>> <<HUISNR>> BUS>

<<POSTCODE>> PLAATS
<<LAND>>

<<PNR>>

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 1

**EXEMPLAIRE DESTINE AU SOUSCRIPTEUR APRES SIGNATURE PAR LA SOCIETE
EMETTRICE OU PAR SON MANDATAIRE
(tient lieu de preuve de votre souscription)**

EMISSION D'ACTIONS
réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt

Je soussigné(e) ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la société, déclare souscrire, au prix de € 41,90 par titre, à _____ actions sans mention de valeur nominale des Ets. Fr. Colruyt S.A., jouissance 1er avril 2019, représentant un montant total de € _____, **A PAYER AVANT LE 14/11/2019 sur le compte no. BE46 001871143 336 (attention: nouveau numéro!)**.

J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'art.609 § 1 du Code des Sociétés, compte tenu des exceptions (cfr. modalités) qui y sont prévues. Je demande par la présente de convertir les actions auxquelles je souscris en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service Gestion des actions -Secrétariat social des Ets. Fr. Colruyt S.A.

Fait à _____ le _____

(Signature de la société émettrice
ou de son mandataire)

(Signature du souscripteur)

ETABLISSEMENTS FR. COLRUYT
Société Anonyme
Siège social: Edingensesteenweg 196 - 1500 Halle
RPM Bruxelles - T.V.A. no. BE-0400.378.485

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2

EXEMPLAIRE DESTINE A LA SOCIETE EMETTRICE OU SON MANDATAIRE

EMISSION D' ACTIONS
réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt

Je soussigné(e) (nom, prénom):
No pers.:
Domicilié(e) à:

Ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la société, déclare souscrire, au prix de € 41,90 par titre, à _____ actions sans mention de valeur nominale des Ets. Fr. Colruyt S.A., jouissance 1er avril 2019, représentant un montant total de € _____, **A PAYER AVANT LE 14/11/2019 sur le compte no. BE46 001871143 336 (attention: nouveau numéro!)**

Je souhaite que ces actions soient inscrites à mon nom dans le registre des actions des Ets. Fr. Colruyt S.A. J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'art.609 § 1 du Code des Sociétés, compte tenu des exceptions (cfr. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint, mon invalidité ou celle de mon conjoint. Au terme de cette période d'incessibilité de 5 ans, je demande par la présente de convertir les actions auxquelles je souscris en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service Gestion des actions - Secrétariat social des Ets. Fr. Colruyt S.A.

Fait à _____ le _____

(Signature de la société émettrice
ou de son mandataire)

(Signature du souscripteur)

A renvoyer avec le formulaire de souscription 1 et 2

PROCURATION POUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL

no de pers: <<PNR>>

Je soussigné(e) (nom, prénom) <<NAAM>> <<VOORNAAM>>

domicilié(e) à: <<POSTCODE>> <<PLAATS>>

<<STRAAT>> <<HUISNR>> <<BUSNR>>

donne par la présente procuration à:

M. Kris Castelein, Edingensesteenweg 196, 1500 Halle

à qui je délègue tous mes pouvoirs afin de me représenter lors de la passation de l'acte en vue de l'augmentation de capital de la S.A. Ets. Fr. Colruyt du 19/12/2019 réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt.

Par conséquent, le mandataire se charge de la mission suivante:

- a. souscrire en capital, au nom du soussigné et pour compte de ce dernier, à actions, sans mention de valeur nominale, des Ets Fr. Colruyt, jouissance 1er avril 2019, au prix de € 41,90 par titre et selon les modalités exposées dans l'information au personnel à ce sujet.
- b. assister à la réunion du Conseil d'administration qui décide de cette augmentation de capital.

A cette fin, de passer et signer tous actes et procès-verbaux, d'élire domicile, de désigner quelqu'un à sa place, et de manière générale, de faire tout ce qui s'avérera utile ou nécessaire pour l'exécution de cette charge, avec promesse de ratification.

Fait à _____ le _____ 2019

* **Mention manuscrite** "Bon pour procuration":

Signature:
